



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 14 décembre 2015 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger  
Mme la conseillère Mylène Loiseau  
M. le conseiller Éric Pinard  
M. le conseiller Jacques Laberge  
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

**OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2015-12-215

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-216

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 novembre 2015.

**RECETTES**

Les recettes totalisent 3 440 352 \$ soit 85 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2015 – 400 000 \$.



No de résolution  
ou annotation

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

**TAXES 2015**

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **2 961 046 \$** soit 96,5 % sur un global de 3 068 447 \$.

**ARRÉRAGES DE TAXES**

Année 2014 (solde) 14 259 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures  
Autres années (solde) 0 \$

**DÉPENSES**

Les dépenses d'opération s'établissent à **3 232 444 \$**, soit 80 % du budget, réparties ainsi :

Administration	95 %	Urbanisme	101 %
Sécurité publique	84 %	Loisirs et culture	117 %
Transport	104 %	Frais de financement	45 %
Hygiène du milieu	89 %	CMM	98 %

Les dépenses d'investissement en 2015 s'établissent à **374 607 \$**.

2015-12-217

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT**

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 novembre 2015 au montant de 230 755,01 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 230 755,01 \$ pour le mois de novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-218

**AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ESTIMÉ DE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** les opérations de la présente année démontreront un surplus d'exercice ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est à propos d'affecter une partie de ce surplus pour financer des activités financières futures ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

**QUE la Ville de Léry :**

- Affecte une partie du surplus de l'exercice 2015 de la façon suivante :

Aqueduc et égout – Phase I – Dette	39 400,00 \$ - dépense non réalisée en 2015 (estimé)
Aqueduc et égout – Phase I – Opérations	22 325,00 \$ - dépense non réalisée en 2015 (estimé)
Allocation de transition	4 350,00 \$ - dépense non réalisée en 2015
Élections municipales	4 000,00 \$ - dépense non réalisée en 2015

Adoptée à l'unanimité

2015-12-219

**AFFECTATIONS PROVENANT DE RÉSERVES FINANCIÈRES**

**CONSIDÉRANT QU'** il est à propos d'affecter certains montants provenant de réserves financières pour financer des activités de l'année 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau



No de résolution  
ou annotation

2015-12-220

**QUE la Ville de Léry :**

- Affecte des réserves financières de la façon suivante :

Fonds frais d'émission	35 200,00 \$ - dépense réalisée en 2015
Exercice suivant	30 000,00 \$
Intersection 132	27 325,00 \$ - dépense réalisée en 2015
Service d'urbanisme	25 000,00 \$ - dépense réalisée en 2015
Fonds Parcs et terrains de jeux	17 400,00 \$ - dépense réalisée en 2015
Matières résiduelles	2 225,00 \$ - dépense réalisée en 2015 (estimé)

Adoptée à l'unanimité

**COMPTES À RECEVOIR – RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES**

**CONSIDÉRANT** le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier concernant la liste des mauvaises créances ;

**CONSIDÉRANT QU'** il appert de ce rapport que des mauvaises créances pour la somme de 26 388,14 \$ plus intérêts accumulés ne pourront être recouvrées ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'effacer ces mauvaises créances ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Radie les mauvaises créances apparaissant sur le rapport daté du 11 décembre 2015 qui est joint en annexe pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

**RESSOURCES HUMAINES**

Aucun dossier

**RÈGLEMENTS**

**AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Léon Leclerc donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement portant sur le déneigement par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville de Léry. De plus, M. le conseiller Léon Leclerc demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

2015-12-221

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-448 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-436 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉRY DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement numéro 2015-448 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné le 9 novembre 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

- Adopte le règlement numéro 2015-448 modifiant le règlement numéro 2015-436 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Léry de façon à modifier certaines dispositions réglementaires ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité



2015-12-222  
No de résolution  
ou annotation

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION LOCAL DE SURVEILLANCE, DE GESTION ET DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE – VILLE DE LÉRY (2016-2020)**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du Plan d'action local de surveillance, de gestion et de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne – Ville de Léry (2016-2020) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

**QUE la Ville de Léry :**

- Adopte le Plan d'action local de surveillance, de gestion et de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne – Ville de Léry (2016-2020) ; ledit plan fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-223

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-436 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉRY, TEL QU'AMENDÉ – SITE DE DÉPÔT DES RÉSIDUS**

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement numéro 2015-436 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Léry, tel qu'amendé, quiconque abat ou élague un frêne doit disposer des résidus de branches ou les parties de tronc dont le diamètre excède 10 cm dans un site de dépôt de résidus identifié à cette fin par le Conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau  
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

**QUE la Ville de Léry :**

- Indique que le site de dépôt des résidus sera le Parc du 75° situé à l'extrémité de la rue du Parc-Woodland.

Adoptée à l'unanimité

**URBANISME – VOIRIE**

2015-12-224

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1264, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure à l'égard du règlement de zonage numéro 93-287, article 3.4.5.3 et de la grille des usages et normes a été soumise en regard de l'immeuble sis au 1264, chemin du Lac-Saint-Louis, afin de permettre une marge latérale de 1,78 mètre, ce que la réglementation en vigueur ne permet pas ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation et que l'avis public, requis en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), a dûment été publié ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc



No de résolution  
ou annotation

2015-12-225

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de permettre une marge latérale de 1,78 mètre, et ce, en regard de l'immeuble sis au 1264, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

**DEMANDE D'EXEMPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 2014-433 – 4. RUE MAPLE CREST**

**CONSIDÉRANT QU'** un règlement de contrôle intérimaire a été adopté le 24 février 2014 visant à interdire les nouvelles constructions, les démolitions ainsi que les travaux de rénovations extérieures modifiant l'architecture d'un bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié le 1<sup>er</sup> mars 2014 indiquant son entrée en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 prévoit à l'article 4 que le Conseil municipal peut, par résolution, soustraire à l'application de l'article 3 tout projet qui respecte la procédure et les critères établis respectivement aux articles 4.1 et 4.2 dudit règlement ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'exemption à l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 a été déposée le 19 octobre 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande d'exemption telle que déposée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de soustraire à l'application de l'article 3 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 le projet déposé en regard de l'immeuble sis au 4, rue Maple Crest, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-226

**DEMANDE D'EXEMPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 2014-433 – 986. CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QU'** un règlement de contrôle intérimaire a été adopté le 24 février 2014 visant à interdire les nouvelles constructions, les démolitions ainsi que les travaux de rénovations extérieures modifiant l'architecture d'un bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié le 1<sup>er</sup> mars 2014 indiquant son entrée en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 prévoit à l'article 4 que le Conseil municipal peut, par résolution, soustraire à l'application de l'article 3 tout projet qui respecte la procédure et les critères établis respectivement aux articles 4.1 et 4.2 dudit règlement ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'exemption à l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 a été déposée le 26 octobre 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande d'exemption telle que déposée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge





No de résolution  
ou annotation

2015-12-227

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de soustraire à l'application de l'article 3 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 le projet déposé en regard de l'immeuble sis au 986, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

**DEMANDE D'EXEMPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 2014-433 – 1624, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QU'** un règlement de contrôle intérimaire a été adopté le 24 février 2014 visant à interdire les nouvelles constructions, les démolitions ainsi que les travaux de rénovations extérieures modifiant l'architecture d'un bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié le 1<sup>er</sup> mars 2014 indiquant son entrée en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 prévoit à l'article 4 que le Conseil municipal peut, par résolution, soustraire à l'application de l'article 3 tout projet qui respecte la procédure et les critères établis respectivement aux articles 4.1 et 4.2 dudit règlement ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'exemption à l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 a été déposée le 9 novembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande d'exemption telle que déposée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de soustraire à l'application de l'article 3 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433 le projet de démolition déposé en regard de l'immeuble sis au 1624, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

**ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

**ACCEPTATION DES TRAVAUX – ÉMISSAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a dû effectuer des travaux afin de protéger l'émissaire du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase I, qui flottait, en partie, sur le lac Saint-Louis ;

**CONSIDÉRANT QUE** les factures des travaux totalisent un montant de 15 350,59 \$, taxes en sus ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte la facture numéro 63819 de Construction J.P. Roy Inc. datée du 6 novembre 2015 au montant de 12 471,69 \$, taxes en sus.
- Accepte la facture numéro 6502 de Divex Marine Inc. datée du 5 novembre 2015 au montant de 2 878,90 \$, taxes en sus.

2015-12-228



No de résolution  
ou annotation

2015-12-229

- Indique que les montants pour payer ces travaux seront puisés à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

**ACCEPTATION DES TRAVAUX – PARC MULTIFONCTIONNEL ET PARC GEORGES-RUFIANGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a procédé à des travaux au Parc multifonctionnel et au Parc Georges-Rufiange (anciennement Parc Notre-Dame) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les factures des travaux en électricité totalisent un montant de 2 382,09 \$, taxes en sus ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte les factures suivantes de J.C. Barrette Inc. : facture numéro 38836 datée du 10 novembre 2015 au montant de 984,29 \$, taxes en sus, pour des travaux en électricité au Parc Georges-Rufiange et la facture numéro 38848 datée du 24 novembre 2015 au montant de 1 397,80 \$, taxes en sus, pour des travaux en électricité au Parc multifonctionnel.
- Autorise une appropriation à même le surplus libre cumulé pour en payer les coûts.

Adoptée à l'unanimité

**AUTRES DOSSIERS**

2015-12-230

**NOUVEAUX BASSINS GÉOGRAPHIQUES DES ÉCOLES PRIMAIRES DE CHÂTEAUGUAY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) procède au redécoupage des bassins géographiques des écoles primaires de Châteauguay ;

**CONSIDÉRANT QUE** la CSDGS a organisé une séance de consultation publique afin de recueillir les avis des parents au sujet des deux hypothèses élaborées dans le secteur ouest de la Ville de Châteauguay ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est apprécié que le conseil d'établissement se montre transparent et démocratique dans la gestion de la division du territoire scolaire qui devra à la fois respecter les suggestions des parents, la capacité d'accueil déterminée pour chaque école et assurer une qualité de service à la CSDGS ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains membres du Conseil municipal ont été interpellés à plusieurs reprises par des parents résidents sur le territoire de la Ville de Léry pour les informer de leur inquiétude que la deuxième hypothèse proposée par la CSDGS soit retenue par le conseil d'établissement, soit celle de transférer les élèves résidents de Léry à l'école St-Jude ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parents se disent pleinement satisfaits des services rendus par l'école Notre-Dame-de-l'Assomption et demandent que le territoire de la Ville de Léry puisse continuer à être desservi par cette école ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Demande que la CSDGS tienne en considération la demande des parents des enfants de la Ville de Léry et donne son appui à ce que le territoire de la Ville de Léry puisse continuer à être desservi par l'école Notre-Dame-de-l'Assomption.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

### MRC DE ROUSSILLON

Aucune information

### CITSO

Aucune rencontre

### TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

## INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 11 janvier 2016.

La Guignolée 2015 de la Ville de Léry (23<sup>e</sup> édition) a eu lieu le dimanche 6 décembre 2015. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Un évènement de géocaching « Good Morning Léry 7:24 » a eu lieu au Parc Multifonctionnel le samedi 12 décembre 2015. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Le Noël des enfants de Léry organisé par le Club Optimiste et la Ville de Léry a eu lieu au Club de Golf Belle Vue le dimanche 13 décembre 2015. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 9 janvier 2016. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

Il y aura report des collectes de matières résiduelles lors de la période des Fêtes. La collecte du vendredi 25 décembre 2015 est reportée au samedi 26 décembre 2015. La collecte du vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2016 est reportée au samedi 2 janvier 2016.

## COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES)

M. le conseiller Gérald Ranger indique qu'il y a beaucoup de travail à accomplir concernant une éventuelle Phase II du projet égout-aqueduc avec protection incendie. Il souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

Mme la conseillère Mylène Loiseau donne de l'information sur le plan d'action local de surveillance, de gestion et de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne. Elle félicite les membres du Comité de lutte contre l'agrile du frêne pour leurs efforts dans le dossier. Elle discute de l'achat à finaliser de l'Église Notre-Dame-de-Léry et d'un possible projet de salle communautaire. Elle indique que le Conseil municipal est bien au fait des reportages sur les fosses septiques de l'émission « La Facture ». Elle indique qu'il reste encore des copies du recueil historique du 100<sup>e</sup> de la Ville de Léry en vente à l'hôtel de ville. Elle souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

M. le conseiller Éric Pinard informe les citoyens que les travaux sur le plan directeur de l'eau avance bien. Il donne de l'information sur la refonte des règlements d'urbanisme et du plan de zonage en concordance avec le PMAD. Il indique que la Ville de Léry élabore présentement un guide pour des éventuels promoteurs/développeurs. Il souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

M. le conseiller Jacques Laberge indique que les deux services (égout et aqueduc) sont requis dans une éventuelle Phase II du projet égout-aqueduc avec protection incendie. Il souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

M. le conseiller Léon Leclerc indique que la Ville de Léry a offert un calendrier 2016 en cadeau à tous les citoyens. Il indique que le Club optimiste a reçu 530 \$ en dons lors du Noël des enfants de Léry. Il souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

M. le maire Walter Letham offre ses félicitations aux pompiers du service incendie de la Ville de Léry suite à leur récente intervention auprès de sa demeure pour combattre un feu qui a causé pour plus de 300 000 \$ en dommages. Il discute des négociations à ce jour concernant le renouvellement de l'entente de police. Il remercie tous les citoyens qui ont fourni plus de 150 photos de la Ville de Léry pour la confection du calendrier 2016. Il souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.





No de résolution  
ou annotation

2015-12-231

### PÉRIODE DE QUESTIONS


M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.


Les questions portent sur le futur du transport en commun en la Ville de Léry suite aux modifications sur la gouvernance que le gouvernement provincial désire mettre en place, le plan d'action local de surveillance, de gestion et de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, les négociations pour une nouvelle entente de police, la nécessité d'une surveillance policière accrue en la Ville de Léry, la construction d'un nouveau poste de police par la Ville de Châteauguay, le projet de la Ville de Mercier de mettre en place son propre service de police, le stationnement au Club de Golf de Belle Vue, la demande des parents des enfants de la Ville de Léry pour que le territoire de la Ville de Léry puisse continuer à être desservi par l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, la possibilité d'installer une patinoire dans le secteur « Est » de la Ville de Léry, le rapport du Groupe Hémisphères, les travaux sur l'émissaire, les reportages sur les fosses septiques de l'émission « La Facture » ainsi que sur un éventuel projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge, appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau, que la présente séance soit et est levée à 21 h 18.

Adoptée à l'unanimité

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

  
\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER